

MINISTÈRE
DES ARMÉES

INFO SOLDE

JUILLET 2018

Pour toute question sur votre solde,
contactez la cellule solde assistance :
Par mail : solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr

 N°Vert **0 800 00 69 50**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Compensation de la hausse de la CSG

L'indemnité compensatrice individuelle de la hausse du taux de la contribution sociale généralisée (CSG) de 9,2%, au 1^{er} janvier 2018, a été versée sur la solde de mai. Cette compensation interviendra sur la solde de juillet pour les militaires d'active se trouvant dans les situations suivantes :

- Affectés à l'étranger et assujettis à la CSG (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018).
- Assujettis à la CSG à partir de 2018, mais qui ne l'étaient pas en 2017 (avec un rappel depuis le mois d'assujettissement à la CSG).

Jour de carence en cas d'arrêt maladie

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le premier jour de chaque arrêt maladie n'est plus rémunéré en totalité. Les éléments de rémunération suspendus sont : la solde de base, la nouvelle bonification indiciaire (NBI), les indemnités de résidence, la majoration et l'indexation Outre-mer, les indemnités liées à l'exercice des fonctions ainsi que les primes et indemnités venant sanctionner la mise en œuvre de compétences dans l'exécution du service (primes de qualifications, etc.).

Si vous comptez un jour de carence depuis le 1^{er} janvier, il vous sera repris automatiquement sur la solde de juillet. La reprise sera étalée sur les mois de juillet et août si vous totalisez deux jours. À partir de trois jours, une notification de trop-versé de solde vous sera adressée avec une proposition d'échéancier de reprise sur plusieurs mois.

Informations :

- Bulletin Info Solde du mois de janvier 2018.
- Votre gestionnaire RH de proximité.
- La cellule solde assistance : **0 800 00 69 50**.
- Intradef > <http://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/ma-solde/faq>

«Retrouvez chaque mois toutes les informations relatives à votre solde»

INFO IMPORTANTE

Déménagement Outre-mer et étranger

Simplification, délais, garde-meuble : tout sur les nouvelles mesures du PAM 2018 !

1. Le plafond «aérien» est augmenté de 28%, et le plafond «terrestre» est réajusté de 10% pour s'adapter à la réalité tarifaire du marché. Simulateur en ligne : <http://simu-cr.intradef.gouv.fr>
2. À l'instar du marché global pour les retours de Djibouti, des marchés spécifiques sont expérimentés pour les retours de certains pays du continent africain (Sénégal, Côte d'Ivoire et Gabon).
3. À la demande générale, les frais de garde-meubles seront désormais pris en compte, totalement ou partiellement, à l'aller comme au retour, dans la limite des plafonds définis par la réglementation (sous condition).
4. Les militaires disposant d'un droit de visite et d'hébergement de leurs enfants bénéficieront de 50% supplémentaires de droits au transport de bagages lourds alloués.
5. L'avance pourra être versée jusqu'à cinq mois (au lieu de trois mois antérieurement) avant la date d'ouverture du droit à indemnisation des frais de changement de résidence !

Depuis 2016, la nouvelle réglementation sur les changements de résidence Outre-mer et étranger (CROME) a permis de créer des droits nouveaux (transport du véhicule ; extension du droit à l'allocation d'accompagnement à la mobilité géographique) et de consolider un système d'intéressement des militaires : en 2017, 94,2% des militaires mutés hors métropole ont bénéficié d'un intéressement moyen de 544 € !

Rappel : Vous devrez produire au moins deux devis. Un troisième sera demandé si l'un des deux premiers est supérieur au plafond autorisé.

Attention : Méfiez-vous des déménageurs qui vous contactent directement ! Le ministère et les armées ne fournissent à aucun déménageur les noms des militaires mutés !

Intradef > portail-commissariat.intradef.gouv.fr

Internet > www.defense.gouv.fr/Commissariat

Où trouver l'information ?

Pour toute question relative à votre solde, vous pouvez vous adresser à tout moment à :

1. Votre correspondant RH de proximité
2. La cellule solde assistance - numéro vert : **0800 00 69 50**
3. La boîte mail de la cellule solde assistance : **solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr**

INTRADEF

SGA Connect > portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/ma-solde
DRHAT > portail-drhat.intradef.gouv.fr/DRHAT/solde-et-pension/actualites/l-actualite-solde
Marine > portail-rh-marine.intradef.gouv.fr/index.php/solde-indemnite
Air > portail-drhaa.intradef.gouv.fr/index.php/remuneration-et-indemnisation

INTERNET

www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde

INFO SOLDE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

ARMÉE DE TERRE
ARMÉE DE L'AIR
MARINE NATIONALE
SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES